

Pour diffusion immédiate
CNW Code 64
Hebdomadaires régionaux de Chaudière-Appalaches

Projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny

Les séances publiques débutent le 10 juin prochain

Québec, le 29 mai 2025 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Marie-Eve Fortin, présidente, et de Georges Lanmafankpotin, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur les [projets de parcs éoliens Saint-Paul-de-Montminy et de la Forêt Domaniale dans la MRC de Montmagny](#) à compter du 10 juin. Elle se poursuivra le lendemain, le 11 juin, à compter de 13 h 30. Des séances pourraient s'ajouter par la suite en fonction de la participation du public et des besoins de la commission.

Date : À compter du 10 juin 2025

Heure : 19 h

Endroit : Sous-sol de l'église Saint-Thomas de Montmagny
145, rue Saint-Jean-Baptiste Est
Aussi en direct sur le [site Web](#) du BAPE

Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participants et participantes et à la commission de poser des questions et de s'informer sur les projets. Elle se tient en présence des initiateurs, Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. et Parc éolien de la Forêt Domaniale S.E.C., ainsi que des personnes-ressources invitées à répondre aux questions soulevées.

Au moment de l'audience publique, toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre disponible sur place et sur le [site Web](#) du BAPE, ou en laissant un message dans la boîte vocale au numéro sans frais 1 800 463-4732.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 8 juillet 2025. Elle permettra à la commission d'enquête d'entendre tous ceux et celles qui désirent s'exprimer sur l'un ou l'autre des projets, ou bien sur les deux, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Où consulter la documentation sur les projets?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [site Web du BAPE](#) et dans le Registre des évaluations environnementales. Les documents peuvent aussi

être consultés en version papier au Bureau municipal de Notre-Dame-du-Rosaire, situé au 144, rue Principale. Pour plus d'information, il suffit de communiquer avec le BAPE.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Benoit Charette, au plus tard le 9 octobre 2025. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre [L'heure juste](#). Découvrez également le [Projet Scarabec](#), une bande dessinée qui illustre de manière ludique le déroulement d'une consultation publique.



– 30 –

Source : Karine Lavoie
Conseillère en communication
581 925-0670 ou 1 800 463-4732
eolien-FD-SPDM@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca